

Interpro 77

Bulletin d'informations de l'Union Départementale FO de Seine et Marne



EDITO avril 2017

Plus que jamais l'indépendance syndicale !

A quelques jours des échéances électorales, notre Union départementale avec sa Confédération (voir la résolution du CCN de FO ci-jointe) tient à réaffirmer sa totale indépendance en ne donnant aucune consigne de vote, qu'elle soit directe ou indirecte.

Quel que soit celui ou celle qui emportera le suffrage des électeurs, Force ouvrière appelle les salariés à se regrouper et s'organiser avec leurs cahiers de revendications pour combattre toutes les contre-réformes et en particulier pour exiger l'abrogation de la loi El Khomri dont les premières applications montrent que nous avons entièrement raison de la combattre.

Organisation syndicale, nous ne défendons pas je ne sais quel « intérêt général » mais le seul intérêt des salariés, fidèles en cela à la charte d'Amiens. Cette indépendance, nous la défendrons à tout moment, en toute occasion et en particulier à l'occasion du 1^{er} mai.

L'UD-FO de Seine et Marne appelle les salariés du département à rejoindre ses rangs.

Antoine GAMAURY
Secrétaire Général

Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de Seine et Marne

2, rue de la Varenne 77008 MELUN

Tel : 01 63 39 78 79 Fax : 01 64 39 84 08 e.mail : udfo77@wanadoo.fr

EN DIRECT DE L'UNION DEPARTEMENTALE

En défense des libertés syndicales... en France

François GRASA
Fédération FO des Cheminots
Melun, le 27 mars 2017

Cher camarade,

Nous venons d'apprendre par ton courriel en date du 25 mars la comparution devant un conseil de discipline de 3 camarades cheminots Force Ouvrière de la Gare Paris-Saint-Lazare. Devant la criminalisation croissante de l'activité syndicale, la solidarité ouvrière doit s'exprimer plus que jamais. L'Union départementale des syndicats Force Ouvrière de Seine et Marne exige que pas une sanction ne soit prononcée à l'encontre de nos camarades. Le bureau de l'UD et avec lui tous les camarades FO de Seine et Marne te font part de leur plein et entier soutien.

Bien amicalement,

Antoine GAMAURY
Secrétaire général

... comme en Inde

A son excellence, M. Mohan KUMAR
Ambassadeur d'Inde en France
Melun, le 27 mars 2017

Monsieur l'Ambassadeur,

C'est avec stupéfaction et colère que j'apprends l'ignoble verdict qui frappe les syndicalistes de l'usine Maruti-Suzuki de Manesar. Accusés sans aucune preuve d'être des meurtriers, 13 d'entre eux viennent d'être condamnés à la prison à vie (dont 11 responsables du syndicat MSWU). Ils sont en réalité sanctionnés pour leurs activités syndicales.

Au nom de tous les syndicats Force Ouvrière du département de la Seine et Marne, je vous demande de faire savoir au gouvernement de votre pays notre exigence de voir toutes les inculpations abandonnées et la libération de tous les emprisonnés.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Antoine GAMAURY
Secrétaire général

Elections TPE

Merci aux camarades FO

Avec 12,47% des voix, Force Ouvrière occupe la 3ème place dans le département, devant la CFDT, dans les élections organisées dans les très petites entreprises.

Dans un scrutin où tout a été fait pour empêcher le vote du plus grand nombre, l'UD-FO de Seine et Marne n'a pas à rougir de ses résultats qui la placent en deuxième position des UD-FO de l'Ile de France.

Les syndicats et les camarades FO n'ont pas ménagé leur peine pour faire connaître notre organisation dans des entreprises sans aucune tradition syndicale. Un grand merci à tous pour votre investissement et votre implication dans cette élection si difficile.

Melun, le 27 mars 2017

Sur l'agenda de l'Union départementale
Assemblée Générale des syndicats de l'Union départementale
Vendredi 24 novembre, Salle Rapin à Meaux

ECHOS DES SYNDICATS

Conforama (Commerce)
PSE boursier au Service
Après-Vente
FO ne cautionne pas les
mesures dérisoires de la
direction

Après seulement 2 réunions de « négociation », FO a compris que la direction de Conforama n'est pas venue négocier les mesures d'accompagnement au PSE, mais chercher un alibi pour faire valider par la DIRECCTE son projet unilatéral. FO revendiquait notamment :

-des départs à la retraite anticipés pour les salariés ayant commencé à travailler jeunes.

-des préretraites pour tous ceux qui ne remplissent pas les conditions du taux plein.

-des mesures de reclassement interne conséquentes et dignes.

-des indemnités supplémentaires de licenciement : 3 mois (2 mois en dernière revendication) de salaire brut par année d'ancienneté sur la base des 12 derniers mois, toutes primes incluses.

La direction a balayé d'un revers de main ces revendications légitimes et justifiées !

Et pourtant...

Un groupe qui est passé en 5 ans de 110M€ à plus de 210M€ de bénéfice net doit proposer des mesures à la hauteur de ses moyens, pour des salariés qui n'ont pas demandé à être licenciés, après avoir déjà subi un 1^{er} PSE.

Selon la direction, ces mesures :

-coûteraient 6,3M€, soit à peine 3% du dernier bénéfice annuel !

-permettraient d'économiser 3,2M€ par an sur le dos des salariés sacrifiés, soit un peu moins de 10% du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi perçu par Conforama depuis 3 ans !

Conforama saborde son service après-vente : pour FO, c'est une erreur de stratégie commerciale qui détériorera encore plus l'image de marque de Conforama.

Inacceptable\$\$\$

Force Ouvrière ne signera pas cet accord !

Hôpital de Coulommiers

Insécurité des personnels
FO tire la sonnette
d'alarme

« Monsieur le directeur, nous vous demandons maintenant d'agir. FO fait un petit rappel des faits qui se sont déroulés en un an en termes d'agressions physiques avec violences :

-Fin 2015 à 7h00, un agent agressé et gazé dans son véhicule,

-Été 2016, un médecin agressé physiquement aux urgences,

-Octobre 2016 à 6h00, agression physique et vol de véhicule,

-Décembre 2016, une agression et menace avec arme de poing,

-Janvier 2017 à 9h30, une agression avec violence d'un agent dans sa voiture.

Sans oublier toutes les menaces, agressions verbales au quotidien.

Oui, il faut dépenser de l'argent. La société a changé, l'hôpital doit s'adapter, se doter d'un vrai budget pour la sécurité et investir dans du matériel afin de dissuader les voyous.

Pour FO, une vie vaut bien 300 000€ d'investissement en vidéo-surveillance !

Le CH de Coulommiers, si nous avons bien compris, fait partie maintenant du Grand Hôpital de l'Est Francilien. Le discours ronronnant de la direction est de dire qu'aucun des trois établissements ne sera lésé et mis de côté dans cette fusion.

Alors FO dit banco ! Mais aux paroles les actes doivent suivre !

Pour commencer, donnez-nous les mêmes moyens financiers et humains comme à Meaux et à Marne la Vallée, c'est-à-dire un système de vidéo surveillance extérieur, un parking sécurisé pour le personnel, une entreprise extérieure de sécurité.

Nous sommes toujours et comme partout dans les lieux publics soumis au plan Vigipirate renforcé. Où sont les mesures prises dans ce cadre au CH de Coulommiers ? Que peuvent faire des agents de sécurité incendie que l'administration utilise pour se donner bonne conscience, mais surtout à peu de frais.

Economies, économies... mais pour qui et pourquoi ? FO a sa petite idée sur le sujet !

A plusieurs reprises en très peu de temps, nous avons frôlé la catastrophe. Ce n'est pas faute d'aborder le sujet de la sécurité dans les instances. La direction écoute mais n'entend

pas, fait traîner le dossier, joue la montre pensant que le sujet va passer à la trappe avec le temps.

Les personnels doivent être protégés. Ils viennent au travail pour le patient, pour le soigner mais pas pour risquer leur vie. Nos collègues ouvriers, administratifs, paramédicaux, médicotechniques, médicaux sont confrontés aujourd'hui à la même violence que nos grands voisins que sont les CH de Meaux et Marne la Vallée. Déjà aux urgences, secteur extrêmement exposé, nous avons un dossier de travaux d'environ 20 000€ afin de sécuriser l'accueil que la direction ne règle pas et fait traîner depuis plus d'un an et demi.

Après une dernière et énième agression physique avec violence, le syndicat Force Ouvrière exigé de la direction de mettre très rapidement à exécution les engagements évoqués lors d'un CHSCT extraordinaire fin 2016, à savoir :

1-Une signalétique précisant que l'établissement est sous vidéo-surveillance.

2-Etude rapide afin de mettre en place un éclairage approprié sur certaines zones.

3-Installation d'un système de vidéo-surveillance.

4-Interpeler Monsieur le Député-Maire sur l'insécurité régnant autour du CH.

5-Note de service invitant les personnels du soir et de nuit à utiliser qu'un seul accès (standart) pour plus de sécurité.

Alors pour Force Ouvrière plus de temps à perdre, la responsabilité de la direction est engagée, il faut agir maintenant !

Professeurs des écoles

Ouvertures et fermetures de classes

FO a déposé un préavis de grève du 2 février au 31 mars

Devant le refus de l'administration de communiquer aux organisations syndicales les mesures de carte scolaire (fermetures et ouvertures de classes), celles-ci dont le SNUDI-FO de ne pas siéger au groupe de travail convoqué.

Le syndicat n'est ni un rouage, ni un supplétif de l'administration. Nous siégeons en instance pour défendre les conditions de travail.

Pour le SNUDI-FO77, il s'agit d'obtenir les ouvertures de classes nécessaires au bon fonctionnement des écoles et non l'inverse.

L'administration semble avoir en mémoire la mobilisation organisée l'an dernier (avec plus de 400 personnes devant l'IA) qui avait permis le maintien de nombreuses classes et des ouvertures supplémentaires. Elle essaie donc de mettre en place une manœuvre consistant à empêcher les organisations syndicales d'informer les écoles concernées pour éviter toute mobilisation.

Ce manque de transparence et ces manœuvres laissent présager des mesures de carte scolaire sévères qui s'inscrivent dans la politique d'austérité du gouvernement. L'enveloppe de 90 postes attribuée au département n'est pas à la hauteur des besoins.

Pour faire face à toutes éventualités et sachant que les

mesures de carte scolaire sont de plus en plus brutales (21 fermetures après la rentrée, multiplication des mesures révisables ; absence de seuil d'ouverture et de fermeture..) **le SNUDI-FO 77 a décidé de déposer un préavis de grève à compter du jeudi 2 février jusqu'au 31 mars. Afin de permettre aux enseignants qui le souhaitent de se mobiliser le jour du comité technique ou ultérieurement...**

EURODEP (Pharmacie)

FO a appelé à la grève du 17 au 23 mars

Revendications FO

1-**Application loyale** par la direction des engagements pris lors des NAO 2016 en régularisant les coefficients des employés, en payant intégralement les primes dues et en appliquant l'augmentation de 0,3%,

2-**Arrêt des dégradations des conditions de travail par un changement de la politique managériale,**

3-Politique d'augmentation de salaire et de promotion transparente : **arrêt de l'arbitraire,**

4-Augmentation générale de +1,9% au-dessus de l'inflation (1,9% étant l'augmentation moyenne des cadres en 2014)

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Bientôt depuis 4 ans, la direction prend des engagements qu'elle ne tient pas ou qu'elle tient partiellement.

La direction refuse toujours d'appliquer pour tous la convention collective de la répartition pharmaceutique. En n'attribuant pas les

coefficients en fonction des tâches réellement réalisées par les salariés.

La direction refuse le paiement intégral des primes dues.

S'ajoute l'arbitraire dans les promotions, les augmentations individuelles (il est possible de voir +10% d'augmentation pour un cadre), alors que d'autres triment et s'entendent dire : « vous n'êtes pas productifs », « vous n'êtes pas rentables », Qui s'ajoute à la pression quotidienne que chacun subit.

Depuis bientôt 4 ans la direction actuelle a mis en place une politique :

- qui a vu les conditions de travail se dégrader : RPS/absentéisme (maladie, AT, etc...)/démissions/licenciement s/accidents du travail/mal être au travail/non remplacement des salariés partis ou absents,

- qui fait fuir nos clients.

Bien entendu la Direction se dédouane toujours en accusant les « autres »

<p>Pôle Emploi Appel à la grève à partir du 6 mars</p>

Le syndicat OSDD77 et ses adhérents réunis ce jour en assemblée générale à l'union départementale FO de Melun rappellent leur profond attachement à la liberté et à l'indépendance Syndicale qui caractérisent Force Ouvrière en Seine et Marne.

Notre opposition à la GPEC et à Pôle Emploi 2020 est ferme.

Notre mobilisation est totale contre la casse de nos métiers et nous exigeons :

- Le maintien de tous les métiers sur chaque site sans mobilité géographique et professionnelle non voulue

- L'arrêt de la segmentation du métier de conseiller – la réintégration de l'ensemble de nos activités – l'arrêt de la sous-traitance et de l'externalisation pour l'indemnisation et le placement

- L'augmentation des rémunérations des agents quel que soit leur statut.

- La défense de la protection sociale, du régime d'assurance chômage et du service public de l'emploi.

Sur ces revendications la Section Pôle Emploi de Seine et Marne appelle à la grève à compter du lundi 06 Mars 2017.

La tribune de l'assemblée générale de nos camarades du Commerce



RESOLUTION

Réuni les 6 et 7 avril 2017 à Paris, le CCN s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du 23^{ème} Congrès confédéral de février 2015 à Tours actualisé par les résolutions des différents CCN.

Le CCN réaffirme son profond attachement à la liberté et à l'indépendance syndicale qui sont à la base de toutes les actions revendicatives de FO dans la négociation comme dans l'action. Fidèle à ses principes, FO ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des diverses élections politiques. Indépendance ne signifiant pas apolitisme, FO ne saurait être indifférente à la forme de l'Etat. Attaché à la laïcité, à la séparation des Eglises et de l'Etat, récusant toute forme de discrimination, de racisme, d'antisémitisme ou de xénophobie, le CCN rappelle que les politiques d'austérité nourrissant l'accroissement des inégalités, la précarité et la paupérisation des travailleurs (actifs, privés d'emploi et retraités) sont dangereuses tant sur le plan social, économique que démocratique. Le 1^{er} mai 2017, journée internationale de solidarité ouvrière, FO agira syndicalement sur ses revendications et ses principes d'indépendance.

Le CCN soutient les actions, en particulier de grèves, engagées par les structures FO pour l'emploi, les salaires, les conditions de travail et les droits collectifs dans le secteur public comme dans le privé pour faire aboutir leurs revendications. Il leur apporte également son total soutien aux actions visant à lutter contre toutes formes d'attaques contre le syndicalisme et se félicite des résultats positifs obtenus.

POUR LE MAINTIEN, LA CREATION D'EMPLOIS ET L'AUGMENTATION DES SALAIRES

Pour le CCN, c'est à travers l'augmentation du pouvoir d'achat par les salaires, qui demeure la revendication prioritaire et immédiate pour les travailleurs, que la consommation et l'investissement notamment public, l'innovation, en particulier industrielle, relanceront l'activité, l'emploi et la croissance. Le CDI est la forme normale de relation de travail et doit le demeurer. Aussi, le CCN dénonce l'utilisation abusive des contrats courts et précaires, les temps partiels imposés ainsi que toutes formes « d'ubérisation » et de relations de travail déguisées.

FO poursuit son combat contre la loi « Travail », y compris sur les aspects juridiques, constitutionnels, conventionnels et réglementaires. FO a saisi l'OIT, cette loi comportant de nombreuses dispositions contraires aux textes fondamentaux et aux textes internationaux auxquels la France est liée. Ce texte détruit des droits collectifs et accroît les inégalités ainsi que la précarité. La remise en cause de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, la suprématie donnée aux accords d'entreprise contre le rôle de la branche et des conventions collectives, la remise en cause de droits individuels, de majorations des heures supplémentaires, les facilitations des licenciements, l'affaiblissement de la médecine du travail, les référendums d'entreprise sont au cœur de ce texte destructeur. Le CCN revendique son abrogation et rappelle les recours engagés par FO auprès du Conseil d'Etat contre leurs décrets d'application.

Le CCN dénonce les nouveaux modes d'organisation du travail accentuant les phénomènes de stress qui détériorent les conditions de travail.

Le CCN réaffirme l'importance de l'industrie pour l'emploi et notre économie. De ce point de vue, l'activité et l'emploi industriels sur notre territoire demandent à être davantage soutenus par les pouvoirs publics.

Le CCN condamne le détournement des aides publiques aux entreprises privées puisque distribuées sans ciblage, sans contrepartie, ni contrôle à l'instar du CICE et du CITS. Le CCN rappelle son attachement aux ordonnances de 1945. Le CCN rappelle son opposition à toutes formes d'exonération de cotisation de Sécurité sociale et à la fiscalisation qui mettent en cause le salaire différé et l'ensemble de la protection sociale collective.

POUR LA REPUBLIQUE ET LE SERVICE PUBLIC : CONTRE L'AUSTERITE

Le CCN réaffirme son attachement à la République, une, indivisible et laïque, garante de l'égalité de droits. Il s'oppose à la réforme territoriale, atomisant l'action publique, créant des régions autonomes et omnipotentes et faisant disparaître ou affaiblissant les communes et départements. Il rappelle son attachement indéfectible au statut général et aux spécificités des trois versants de la fonction publique et condamne le projet d'ordonnance sur la mobilité des fonctionnaires et exige son retrait. Le CCN confirme son opposition à l'ensemble des contreréformes qui remettent en cause à la fois les services publics et les garanties statutaires des fonctionnaires. Le CCN s'oppose également à la loi santé, aux Groupements Hospitaliers de Territoire, à la maîtrise comptable ainsi qu'aux mesures d'économies imposées à la protection sociale. Il revendique une augmentation des moyens humains et financiers pour les institutions du service public de l'emploi (Pôle Emploi, missions locales, AFPA, etc.).

La numérisation, la digitalisation et l'intelligence artificielle doivent être mises au service des travailleurs et non en concurrence ou substitution des mêmes travailleurs. Le CCN revendique une approche collective en termes de droits, de statuts et de contrats de travail. Les progrès techniques ne doivent pas être un prétexte pour l'individualisation de la relation sociale et économique contraire aux droits individuels et collectifs. Il rappelle son opposition à l'instauration d'un « revenu universel ». Pour le CCN, la concertation entre les interlocuteurs sociaux sur le télétravail doit ouvrir sur une véritable négociation, offrant de nouveaux droits et protections aux salariés sur la base du volontariat, intégrant une véritable définition du « droit à la déconnexion » s'appliquant effectivement partout en égalité de droit.

Le CCN rappelle sa revendication d'une réforme fiscale juste et redistributive, ainsi que son opposition à la mise en place d'un prélèvement à la source, antichambre de la fusion IRPP/CSG.

Le CCN dénonce le vote du Parlement Européen sur le CETA avec la complicité du gouvernement français et exige l'arrêt des tractations menées en catimini par la Commission européenne et qui privilégient le profit économique sur les droits fondamentaux, qu'ils se nomment TTIP, TISA, APE ou autres. FO condamne, en Europe et au plan international, l'austérité et revendique une augmentation générale des salaires pour lutter contre le dumping social.

LIBRES, INDEPENDANTS, REVENDICATIFS

Le CCN n'accepte aucune remise en cause du droit de grève et de manifester et soutient l'action des travailleurs pour défendre partout dans le monde ce droit essentiel.

Le CCN revendique l'abrogation des lois liberticides dites de représentativité. Le CCN constate de nombreux dysfonctionnements dans le déroulement des élections TPE et réaffirme sa revendication d'une représentation effective pour les salariés des TPE. Le CCN exige l'application de la décision du BIT en faveur de la libre désignation des délégués syndicaux. Si la restructuration des branches vise à la suppression des « branches mortes », pour FO elle doit permettre d'assurer l'amélioration de la couverture conventionnelle pour tous les salariés à condition de respecter la hiérarchie des normes et la liberté de négociation dans les branches. Le CCN appelle à la plus grande vigilance quant aux risques de remise en cause des droits conventionnels et de la représentation des salariés du fait des fusions et élargissements à venir.

Le CCN apporte son soutien à toutes les unions départementales et unions locales dont les conditions de mise à disposition des locaux sont remises en cause par les collectivités pouvant aller jusqu'à des menaces d'expulsion pure et simple. Pour le CCN les attaques contre les moyens d'action des syndicats et de défense des intérêts des travailleurs sont inadmissibles. Le CCN condamne les nombreuses attaques, pressions et formes de harcèlement subis par les équipes syndicales. Il condamne la multiplication des arrestations, des procédures judiciaires et des sanctions requises à l'encontre de militants syndicalistes et de salariés. Il exige l'abandon immédiat de toutes ces poursuites.

Le développement syndical est nécessairement la priorité des priorités. Le CCN appelle l'ensemble des structures et militants à amplifier la syndicalisation en développant de nouvelles implantations et en renforçant les structures existantes par l'augmentation du nombre d'adhérents et par une politique de formation adaptée à tous les niveaux.

Compte tenu de la situation et des mesures graves qui pourraient être décidées dans les semaines et mois à venir, y compris cet été, le CCN demande à toutes ses organisations, à tous ses militants, à tous ses syndiqués de rester particulièrement vigilants et mobilisés. Il donne mandat à la CE, au bureau confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives qu'exigerait la situation.

Votée à la quasi l'unanimité (2 contre)

RESULTATS FO AUX ELECTIONS

BBGR à Poigny (Métaux)

Comité d'entreprise	FO	72 voix	Délégués du personnel	FO	75 voix
	CFDT	106 voix		CFDT	81 voix
	CGC	51 voix		CGC	56 voix

Saint Gobain SOVIS à Jouarre (Métaux)

Comité d'entreprise	FO	10 voix	Délégués du personnel	FO	10 voix
---------------------	-----------	----------------	-----------------------	-----------	----------------

Defi Group à Lizy-sur-Ourcq

Comité d'entreprise	FO	66 voix	Délégués du personnel	FO	65 voix
	CGT	13 voix		CGT	22 voix
	CGC	21 voix		CGC	20 voix

SGCD à Nemours

CE 1 ^{er} collègue	FO	10 voix	CE 2 ^{ème} collègue	FO	17 voix
	CGT	23 voix		CGT	6 voix
	CFDT	1 voix		CFDT	14 voix
CE 3 ^{ème} collègue	FO	11 voix			
	CFDT	8 voix			

FM Logistic à Marolles sur Seine (Transports)

CE 1 ^{er} collègue	FO	26 voix	DP 1 ^{er} collègue	FO	26 voix
	CFTC	4 voix		CFTC	4 voix

Hôpital de Melun (SPS)

Au Comité Technique d'Établissement, **FO gagne 1 siège (de 4 à 5)**

A la CAP des personnels de catégorie A, **FO obtient 31% des votants et 1 siège**

A la CAP des attachés d'administration, **FO obtient 100% des voix et 1 siège**

A la CAP des infirmières... **FO obtient 58,8% des voix et gagne 1 siège (de 1 à 2)**

A la CAP des adjoints cadres hospitaliers, **FO obtient 31,6% des voix et gagne 1 siège (0 à 1)**

A la CAP des agents de maîtrise principaux, **FO obtient 33,3% des voix et 1 siège**

A la CAP des aides-soignantes, **FO obtient 22,6% des voix et 1 siège**

A la CAP des adjoints administratifs, **FO obtient 50% des votants et 1 siège**

Très Petites Entreprises (TPE) Seine et Marne

FO	12,47%	CFDT	12,17%
CGT	21,54%	CFTC	6,74%
UNSA	14,99%	CGC	3,68%

